Image not found or type unknown

Préavis pour une location meublée

Par **asap**, le **05/06/2009** à **09:35**

Bonjour,

Ayant été muté en février 2009, j'ai trouvé une location meublée en attendant que ma famille me rejoigne.
Nous avons signé un bail pour la période allant de février 2009 à juillet 2009. Je précise que pour juillet 2009 le bail spécifie que le loyer et les charges sont multipliés par 2. Le bail ainsi que l'état des lieux ne m'ont jamais été remis.
Ayant trouvé une maison pour loger toute la famille j'ai envoyé une lettre de préavis (en recommandé avec AR)qui a été reçue par le propriétaire le 29 Mai. Dans cette lettre je demande de quitter le logement fin juin (soit 1 mois de préavis).
Le propriétaire conteste et me répond que malgré la réception de cette lettre de préavis je dois payer la location jusqu'à fin juillet. Qu'en est-il exactement?
Comment faire pour récupérer l'état des lieux et le bail?
Par avance, je vous remercie pour votre aide
asap

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés